



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01014

Numéro SIREN : 798 735 965

Nom ou dénomination : A2NEK

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2017 sous le numéro de dépôt 1337

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

A2NEK

1785 quai des Moulins
34200 Sète

V/REF :

N/REF : 2014 B 1014 / 2017-B-1337

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 23/01/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/10/2015.

Procès-verbal d'assemblée en date du 30/06/2016

Concernant la société

A2NEK

Société à responsabilité limitée à associé unique

1785 quai des Moulins

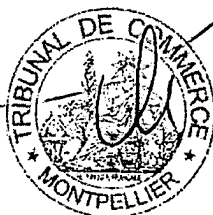
34200 Sète

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-1337 le 23/01/2017

R.C.S. MONTPELLIER 798 735 965 (2014 B 1014)

Fait à MONTPELLIER le 23/01/2017,

LE GREFFIER



M. Blot



23 JAN. 2017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/11/2014	et clos le	31/10/2015	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
EURL A2NEK		1785 quai DES MOULINS	
SIRET		34200 SETE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
1785 quai DES MOULINS			
34200 SETE			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Activités de soutien au spectacle vivant Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	26 553	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Déficit	0
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées art. 238quinquies	
	Autres PV imposables à 19 %					

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
M ARNAUD MICHEL 16 rue voltaire 34200 SETE Tel : 0467744114	Certifié conforme Le gérant BOURDIE ANTOINE
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 15/02/2016 Lieu : SETE
Tel :	Qualité et nom du signataire: GERANT
	Signature : BOURDIE ANTOINE

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1	Produits des actions et parts sociales
2	Revenus assimilés
3	Autres produits
4	Autres revenus
5	Autres produits et revenus
6	Autres produits et revenus
7	Autres produits et revenus
8	Autres produits et revenus
9	Autres produits et revenus
10	Autres produits et revenus
11	Autres produits et revenus
12	Autres produits et revenus
13	Autres produits et revenus
14	Autres produits et revenus
15	Autres produits et revenus
16	Autres produits et revenus
17	Autres produits et revenus
18	Autres produits et revenus
19	Autres produits et revenus
20	Autres produits et revenus
21	Autres produits et revenus
22	Autres produits et revenus
23	Autres produits et revenus
24	Autres produits et revenus
25	Autres produits et revenus
26	Autres produits et revenus
27	Autres produits et revenus
28	Autres produits et revenus
29	Autres produits et revenus
30	Autres produits et revenus
31	Autres produits et revenus
32	Autres produits et revenus
33	Autres produits et revenus
34	Autres produits et revenus
35	Autres produits et revenus
36	Autres produits et revenus
37	Autres produits et revenus
38	Autres produits et revenus
39	Autres produits et revenus
40	Autres produits et revenus
41	Autres produits et revenus
42	Autres produits et revenus
43	Autres produits et revenus
44	Autres produits et revenus
45	Autres produits et revenus
46	Autres produits et revenus
47	Autres produits et revenus
48	Autres produits et revenus
49	Autres produits et revenus
50	Autres produits et revenus
51	Autres produits et revenus
52	Autres produits et revenus
53	Autres produits et revenus
54	Autres produits et revenus
55	Autres produits et revenus
56	Autres produits et revenus
57	Autres produits et revenus
58	Autres produits et revenus
59	Autres produits et revenus
60	Autres produits et revenus
61	Autres produits et revenus
62	Autres produits et revenus
63	Autres produits et revenus
64	Autres produits et revenus
65	Autres produits et revenus
66	Autres produits et revenus
67	Autres produits et revenus
68	Autres produits et revenus
69	Autres produits et revenus
70	Autres produits et revenus
71	Autres produits et revenus
72	Autres produits et revenus
73	Autres produits et revenus
74	Autres produits et revenus
75	Autres produits et revenus
76	Autres produits et revenus
77	Autres produits et revenus
78	Autres produits et revenus
79	Autres produits et revenus
80	Autres produits et revenus
81	Autres produits et revenus
82	Autres produits et revenus
83	Autres produits et revenus
84	Autres produits et revenus
85	Autres produits et revenus
86	Autres produits et revenus
87	Autres produits et revenus
88	Autres produits et revenus
89	Autres produits et revenus
90	Autres produits et revenus
91	Autres produits et revenus
92	Autres produits et revenus
93	Autres produits et revenus
94	Autres produits et revenus
95	Autres produits et revenus
96	Autres produits et revenus
97	Autres produits et revenus
98	Autres produits et revenus
99	Autres produits et revenus
100	Autres produits et revenus

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)		
				(f)		
				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

[illegible]

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALEURS A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE	2069RCI
--	---	----------------

Au titre de l'année N

Désignation, adresse et n° siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé EURL A2NEK 1785 quai DES MOULINS 34200 SETE 79873596500013	Néant	X
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire X

CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédit d'impôt	Montant

CREANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

CREANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE	
Crédit d'impôt	Montant

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL A2NEK</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>1785 quai DES MOULINS 34200 SETE</u>																								
Numéro SIRET* <table border="1"><tr><td>7</td><td>9</td><td>8</td><td>7</td><td>3</td><td>5</td><td>9</td><td>6</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>												7	9	8	7	3	5	9	6	5	0	0	1	3
7	9	8	7	3	5	9	6	5	0	0	1	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1"><tr><td>12</td></tr></table>										12	Durée de l'exercice précédent* <table border="1"><tr><td>12</td></tr></table>		12											
12																								
12																								
										Exercice N clos le <u>31/10/2015</u>														
ACTIF																								
										Brut 1														
										Amortissements-Provisions 2														
										Net 3														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010		012																	
			Autres*		014	708	016	708																
	Immobilisations corporelles*				028	146 584	030	16 674		129 910														
	Immobilisations financières* (1)				040		042																	
	Total I (5)				044	147 293	048	17 383		129 910														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*			050		052																	
		Marchandises *			060	2 009	062			2 009														
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*			068	4 811	070			4 811														
		Autres* (3)			072	156	074			156														
	Valeurs mobilières de placement			080		082																		
	Disponibilités			084	13 112	086			13 112															
	Charges constatées d'avance *			092		094																		
	Total II			096	20 090	098			20 090															
	Total général (I + II)			110	167 383	112	17 383		150 000															
PASSIF										Exercice N NET 1														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120					2 000															
	Écarts de réévaluation			124																				
	Réserve légale			126					200															
	Réserves réglementées*			130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131					15 356															
	Report à nouveau			134																				
	Résultat de l'exercice			136					50 104															
	Provisions réglementées			140																				
	Total I			142					67 661															
Provisions pour risques et charges			Total II	154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166					19 248															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)			169	14 113				63 090															
	Produits constatés d'avance			174																				
	Total III			176					82 338															
Total général (I + II + III)			180					150 000																
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		120 053															
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL A2NEKNéant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/10/2015

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210	4 160	
	Production vendue	biens services* dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			217		218	217 472			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	43	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	221 676	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	6 169	
	Variation de stock (marchandises)*						236	(2 009)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	77 669	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 1 166)						244	1 479	
	Rémunérations du personnel*						250	40 390	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	19 100	
	Dotations aux amortissements*						254	14 202	
	Dotations aux provisions						256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 259 260			262					
Total des charges d'exploitation (II)							264	157 003	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	64 672	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280		
	Produits exceptionnels (IV)						290		
	Charges financières (V)						294		
	Charges exceptionnelles (VI)						300		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	14 568	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	50 104	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	50 104	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	14 568			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. series A)	989		Zones de revitalisation rurales (44. quindicies)	138		
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	64 672
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	64 672
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :		380	12 000	n° du centre de gestion agréé :	388	
Montant de la T.V.A. collectée		374	44 327	Effectif moyen du personnel* :	376	1	dont apprentis :		
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	7 252	Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399		handicapés :		
							Effectif affecté à l'activité artisanale	861	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : EURL A2NEK										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410	708	412		414		416	708												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	26 531	442	110 053	444		446	136 584												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462	10 000	464		466	10 000												
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	27 240	492	120 053	494		496	147 293												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500	196	502	512	504		506	708												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 984	532	13 246	534		536	16 230												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552	443	554		556	443												
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	3 181	572	14 202	574		576	17 383												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)							591														
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A2NEK

Néant ☒ *

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : <u>EURL A2NEK</u>															Néant ☐ *																					
Exercice ouvert le : <u>01/11/2014</u> et clos le : <u>31/10/2015</u>															Durée en nombre de mois <u>12</u>																					
I Production de l'entreprise																																				
Ventes de marchandises															108	4 160																				
Production vendue – Biens															109																					
Production vendue – Services															141	217 472																				
Production stockée															111																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143																					
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial															113																					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															115																					
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116	43																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153																					
TOTAL I															144	221 676																				
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																																				
Achats de marchandises (droits de douane compris)															121	6 169																				
Variation de stocks (marchandises)															122	(2 009)																				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															123																					
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															145																					
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															125	66 796																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146																					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128																					
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															148																					
Abandons de créances à caractère commercial															149																					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															150																					
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															133																					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135																					
TOTAL 2															152	70 957																				
III Valeur ajoutée produite																																				
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL I - TOTAL 2		137	150 719																		
IV Contributions sur la valeur ajoutée des entreprises																																				
Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)															117	150 719																				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																																				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE															022	221 676																				
Période de référence															024	0	1	/	1	1	/	2	0	1	4	160	3	1	/	1	0	/	2	0	1	5
Date de cessation															186																					
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																																				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.																																				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.																																				

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2015

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/10/2015

N° SIRET

7 9 8 7 3 5 9 6 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL A2NEK

ADRESSE (voie)

1785 quai DES MOULINS

CODE POSTAL

34200

VILLE

SETE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique BOURDIE Prénom(s) ANTOINENom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500Naissance : Date 26061983 N° Département 34 Commune SETE Pays FRANCEAdresse : N° 3 Voie rue MARCEL PAGNOLCode Postal 34540 Commune BALARUC LE VIEUX Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

* Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/10/2015

N° SIRET 7 9 8 7 3 5 9 6 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A2NEK

ADRESSE (voie) 1785 quai DES MOULINS

CODE POSTAL 34200 VILLE SETE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

M. B. B. B.

23 JAN. 2017

A B 354

DENOMINATION : S.A.R.L. A2NEK

CAPITAL SOCIAL : 2 000 euros

SIEGE SOCIAL : 1785, QUAI DES MOULINS 34200 SETE

S.I.R. : 798 735 965

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
REUNIE SUR PREMIERE CONVOCATION.

L'an deux mille seize, le 30 juin, à 18 heures, les associés de la SARL " A2NEK" se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la société sur convocation de son gérant.

SONT PRESENTS :

- Mr BOURDIE ANTOINE, détenant 500 parts.

Il est constaté que les associés présents détiennent la totalité des parts constituant le Capital Social et, qu'en conséquence la présente Assemblée pourra valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2015 ET, QUITUS A LA GERANCE.

Mr BOURDIE Antoine gérant, met à la disposition de ses membres :

- Le Rapport de Gérance sur les opérations de l'exercice 2015
- Le Compte de Résultat et le Bilan.

Le gérant déclare la discussion ouverte.



PREMIERE RESOLUTION : L'assemblée, après avoir entendu la lecture du Rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice, approuve les Comptes et le Bilan de cet exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION : En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour cet exercice.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Relative à l'affectation du Résultat

le résultat comptable ressort en un bénéfice de 50 104 euros.

Nous proposons l'emploi suivant :

- Autres réserves : 50 104 euros

Relative au salaire du gérant : il a été de 24 000 euros pour 2015

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

MR BOURDIE ANTOINE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Bourdieu', written over the printed name MR BOURDIE ANTOINE.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise EURL A2NEK

du 01/11/2014

Adresse 1785 quai DES MOULINS 34200 SETE

au 31/10/2015

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		2 455
Total		2 455

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2015... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	2 455	– de l'exercice 2015... ⑩	64 672
– de l'exercice précédent ⑩		– de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire
BOURDIE ANTOINE
GERANT

À SETE _____, le 15/02/2016

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.


 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 2038A du CGI

RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		EURL A2NEK			
N° d'identification (SIRET)		79873596500013		Exercice social	
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)					
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues					
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues					
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues					
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B : (1) + [(2)+(3)+(4)]					

CA18CHAPAY



1785 quai DES MOULINS

34200 SETE

[illegible]

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

	EURL A2NEK
	1785 quai DES MOULINS
	34200 SETE
Numéro SIRET du principal établissement	79873596500013
Code APE	9002Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie	1785 quai DES MOULINS
Complément	
Lieu-dit / hameau	
Code postal / Ville	34200 SETE
Pays	FRANCE

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	64 672
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	38 120
j Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	38 120

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i) 26 552

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)